



FRANCE NATURE
ENVIRONNEMENT

GRAND EST

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT GRAND EST

France Nature Environnement Grand Est regroupe Champagne Ardenne Nature Environnement, Lorraine Nature Environnement et Alsace Nature. L'objet principal est la protection de la nature et de l'environnement, indispensable au bien-être des habitants et source d'équilibre entre intérêts sociaux, économiques et écologiques. Elle regroupe 50 000 citoyennes et citoyens, militant dans 250 associations.

Contact :

FNE Grand Est
8 rue Adèle Riton
67000 Strasbourg

fne-grandest.fr

info@fne-grandest.fr

CAHIER D'ACTEUR

FNE Grand Est

AMELIORER LA GOUVERNANCE, DE L'EUROPE AUX REGIONS

« Qui décide de la politique agricole ?...Loin d'être purement technique, cette question ne concerne pas que les agriculteurs. La distribution des subventions de la PAC concerne toute la société... »

FNE Grand Est apprécie que cette question soit clairement posée. Elle est cruciale, douloureuse, et inquiétante. FNE Grand Est discute ses constats et propose des améliorations.

ANTICIPER

Le Nouveau Pacte Vert et la stratégie de la Fourche à la Fourchette montrent une prise de conscience. L'Europe devra, à tous les niveaux de la politique agricole, introduire l'urgence climatique et des critères de durabilité qui aujourd'hui font défaut. Cela prendra plusieurs années. Le grand danger est que la PAC verrouille le « business as usual » avant que l'indispensable renouvellement agricole et alimentaire ne soit acté.

DECLOISONNER

Les représentants de la profession agricole sont en contact étroit avec la DG Agri de la Commission européenne. Il reste un cloisonnement dommageable entre la production (qui a comme priorité les marchés d'exportation) et les questions environnementales voire de bien-être animal. Celles-ci sont traitées ailleurs avec peu de moyens, et de manière peu téméraire et peu efficace.

EVITER LES DETOURNEMENTS

Les multinationales sont bien implantées à Bruxelles, et certaines réglementations (p. ex. pesticides) reproduisent leurs éléments de langage prétendument « scientifique ». Il est probable que la forte priorité accordée par la Commission européenne, pour la nouvelle PAC, à la digitalisation de l'agriculture soit en lien avec les budgets record qu'investissent certains secteurs à Bruxelles. Si la PAC finance la numérisation, il ne faudra pas s'étonner si l'argent atterrit pour l'essentiel chez l'industrie d'amont (dont les vendeurs de pesticides qui « innovent »), et si ce pompage d'argent ne résout en rien les problèmes de revenu dont souffrent de nombreux agriculteurs.

REVISITER L'OBJECTIF DE « COMPETITIVITE »

L'objectif « compétitivité », dépourvu de garde-fous opérationnels, sans encadrement efficace, ni environnemental ni éthique, sévit comme une avalanche dévastatrice. Quelques exemples. La pression sur les prix des porcs espagnols et poulets polonais importés empêche les producteurs français d'adopter des pratiques plus vertueuses. Des fermes laitières s'agrandissent ; d'autres reçoivent de l'argent pour produire moins. La doctrine libérale a mis fin aux quotas du sucre ; le résultat en est ce chantage mortel qu'il faudrait, au nom de la survie de la filière betteraves, ré-autoriser les

néonicotinoïdes. Avec sa distorsion de concurrence, ses pollutions, et ses porcelets importés, l'Allemagne est le plus grand exportateur de porc ; en retour les aléas chinois et la peste porcine secouent toute la filière. La balance commerciale prime, mais l'eau et l'air sont pollués, les animaux souffrent, le climat s'emballe. La consommation de produits animaux est plus du double du raisonnable, mais la PAC mesure la « performance » en termes de productivité et de volumes. La Région Grand Est a trouvé 1,3 M € pour financer l'automatisation de l'emballage d'œufs industriels très contestables.

La primauté absolue accordée aux balances commerciales ne peut pas générer une gouvernance saine, respectueuse de l'intérêt collectif.

Comment faire pousser l'herbe et les céréales ou engraisser des poulets, lorsqu'il y aura des canicules au-delà de 40° ?

BILANS SINCERES ET UTILITE REELLE

Il faudra revoir la question de l'utilité des productions et les bilans énergétiques concernant énergies renouvelables et bioéconomie. Est-ce que toutes les pistes d'économies d'énergie et de matériaux ont été exploitées ? Est-ce que l'utilisation de cette énergie renouvelable (p.ex. la chaleur fatale) est réellement utile ? Cela a quel sens de produire de l'énergie dite renouvelable avec des fumiers ou lisiers de bêtes qui n'existeraient même pas si les limites planétaires étaient tant soit peu prises au sérieux ? C'est comme se vanter de chauffer une maison au bois renouvelable tout en laissant les fenêtres grandes ouvertes.

LE GRAND EST, UNE CONCERTATION PLUS DIFFICILE

Cette très grande région, du fait de la diversité des situations, de l'éloignement physique des centres de décision, et de la difficulté à saisir finement les spécificités locales à cette échelle, rend la concertation sociétale (qui a toujours été pauvre) sur les enjeux agricoles encore plus compliquée. Il faudrait retrouver des espaces de discussion à des échelles plus raisonnables, comme le sont les départements, qui permettent une participation large sans générer trop de déplacements.

UN SYSTEME ENCORE TROP FEODAL ET MONOLITHIQUE

La profession agricole est surreprésentée dans les instances élues. Le système électoral majoritaire a favorisé en milieu rural une sorte de système féodal. Dans les Chambres d'agriculture le système électoral assure un poids trop dominant au syndicat majoritaire. L'un dans l'autre fait que des avis minoritaires, qu'il s'agisse de syndicats, de partis, ou d'ONGs ont peu de chances d'être pris en compte. Il y a de bons projets et des bonnes volontés, certes. Mais les priorités restent beaucoup trop conventionnelles et productivistes.

Or, les Chambres d'agriculture touchent de l'argent public. La PAC est faite d'argent public. La société doit pouvoir participer efficacement à la gouvernance des instances agricoles car il s'agit de notre alimentation, de notre climat, de notre biodiversité, de l'avenir de nos enfants.

AMELIORER LA CONCERTATION

Il existe une concertation, au niveau technique et local, entre les opérateurs de MAEC environnementales de type Natura 2000 et les associations spécialisées notamment la LPO.

La LPO alerte sur le fait que les MAEC devraient être mises à profit pour favoriser une réelle biodiversité. A défaut d'un réel soutien à l'élevage extensif et sous la pression constante des chambres d'agriculture, une majeure partie des MAEC deviennent des « primes à l'herbe » sans plus.

La tendance est en effet de drainer les aides vers des objectifs économiques et de les alléger de contraintes environnementales. Les zonages pour la biodiversité sont trop limitants, et à ce jour le bien-être animal est réduit à des aspects sanitaires et de performance.

Or c'est bien sur l'ensemble du territoire que se joue l'impact de l'agriculture en termes de pesticides, de biodiversité et de filières.

Ainsi il est important que la concertation associant les ONG porte aussi sur les aides de type économique.

Quant aux aides touchant les exploitations et filières de l'élevage, il devient indispensable d'associer des ONGs compétentes en bien-être des animaux d'élevage.

Cela permettra de comprendre et d'anticiper la demande sociétale au lieu de gaspiller l'argent pour des projets qui parfois ne respectent même pas les normes minimales, ou qui sont en décalage avec les connaissances scientifiques et les recommandations validées pour le bien-être animal, et qui seront tôt ou tard dénoncées dans les médias, afin de faire disparaître les produits des rayons. Eviter de telles erreurs suppose d'améliorer la gouvernance. Les ONGs welfaristes seront d'une aide précieuse. Elles doivent être pleinement intégrées dans les concertations au niveau régional.

DES APPELS A PROJETS POUR ORIENTER

Couramment, les critères d'éligibilité et de sélection sont décidés par des commissions techniques, en toute discrétion entre services techniques et représentants de la profession agricole. Ce côté secret a d'ailleurs déjà fait l'objet de commentaires de la part de la Commission européenne qui considère qu'une concertation associant la société serait appropriée. Or le principe qui, en gros, guide ces critères de la part de la profession, est que « tout le monde » puisse être aidé, et de n'exclure personne. Pratiques vertueuses ou conventionnelles, chacun fait comme il veut, chacun est aidé, pourvu qu'il se dise « régional ». Les critères de sélection sont un menu où chacun trouve la combinaison qui lui convient. Non ! Il faut inciter au meilleur et dissuader du pire.

QUELS INTERETS ?

Souvent, au sein des Conseils Régionaux, des postes clés sont occupés par des élus représentant des intérêts du modèle agricole dominant (syndicalistes et dirigeants de Chambre d'agriculture). L'avantage est qu'ils ont certaines compétences. Mais il semble bien qu'aucun autre secteur économique ne bénéficie d'un tel privilège que ses propres représentants maîtrisent à ce point les leviers de distribution de sommes aussi importantes lui étant attribuées.

Une telle situation risque de favoriser non seulement certaines filières (pouvant éventuellement aller jusqu'au conflit d'intérêt), mais aussi de retarder ou d'entraver la mise en place de dispositifs plus cohérents avec certaines attentes sociétales et avec l'intérêt collectif. C'est par exemple le cas des filières alternatives tournées vers la biodiversité et le bien-être animal dont la mise en place est jugée bien trop lente par les associations de protection de la nature et de l'environnement.

La prise de conscience quant aux enjeux climatiques est indéniable, mais l'aubaine des financements sous la justification de climat et bioéconomie devrait gagner en cohérence globale. L'effondrement de la biodiversité est trop dramatique, l'équilibre nutritionnel trop perturbé, la sortie des pesticides trop lente, le bien-être animal trop pauvre, le changement climatique trop mortel, pour que la société puisse ne pas réclamer une gouvernance plus plurielle et ouverte à une cohérence globale.

ET LA FORET ?

La forêt a très peu de place dans cette consultation, et pourtant la PAC peut financer l'intensification, le machinisme, le remembrement. Les forêts permettent à de nombreux territoires de se croire bons élèves en matière d'énergies renouvelables, à peu de frais, et pourtant la ressource est sous tension et les fonctions écosystémiques sont menacées. Le rapport Cattelot et Forêt en crise (FNE) recommandent la création de Conseils Territoriaux de la forêt où les associations environnementales seraient associées aux choix d'orientation.